

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 juin 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, de deux parcelles de terrain situées rue du Chapeau Rouge à Lyon 9° et appartenant aux SCI Cassin et Cottin, filiales de la société Deguilhem.

Il s'agit de deux parcelles contiguës, d'une superficie totale d'environ 427 mètres carrés formant une bande de terrain nécessaire à l'aménagement d'un cheminement piétonnier. Cet aménagement inclus dans la ZAC "Michel Berthet" doit permettre le repositionnement de la rue du Chapeau Rouge. Dans ce cadre, les SCI Cassin et Cottin ont déposé deux permis de construire en vue de réaliser un programme de 82 logements en accession.

Aux termes des compromis qui vous sont présentés, les parcelles seraient cédées gratuitement ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu lesdits compromis ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve les compromis.

2° - Autorise monsieur le président à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

3° - La dépense résultant des frais d'établissement de l'acte, évaluée à 3 500 F, sera prélevée sur le budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,